



Formulaire de controle de la sante avant l'embauche de un travail

Par **tantecoco**, le **08/11/2016** à **03:27**

quand t on repond a un questionnaire pour renseigne l employeur avant l embauche sur notre etat de sante et qu on a repondu non a 2 questions de sante.....sans se douter que c etait important...on n est engager mais ensuite on travaille plusieurs mois et on se blesse , au tunelle carpien des deux poignets... la csst accepte l accident mais la compagnie passe son temps a renvoyer une revision du dossier a la csst et la csst refuse et continu a accepter ma situation.....l empoyeur finisse par me renvoye.....mais je continu a etre sur la csst...je viens de me faire operer au tunelle carpien droit ensuite ca sera la droit....sur le questionnaire je n avais pas cocher oui a la question de probleme arthritique dans les membre ca ne m avait jamais empecher de travailler ailleuraujourd'hui il m accuse de fausse declaration... et m envoie dans quelque mois en audience devant un juge.....j en n ai parler a mon medecin qui me suis depuis le debut pour mon de csst... il m a dit que larthrite n avais aucun rapport avec les tunelle carpien..que meme si je l avais mentionner dans le questionnaire que la compagnie n avais pas le droit de ne pas m engager...c est ce que la compagnie ma dit ... que s il l avait su je n aurais pas ete embaucher.. que dois je faire avec toutes ces pressions que la compagnie me fait subir....

Par **P.M.**, le **08/11/2016** à **08:05**

Bonjour tout d'abord,
Il semble que vous ne soyez pas sous contrat de travail de droit français et dans ce cas, il vaudrait mieux chercher des informations sur un forum du Pays en question...